



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le ***Règlement n° 706 décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour financer le Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques*** lors de l'assemblée du 7 novembre 2022.

Le règlement a pour objet d'effectuer un emprunt afin d'offrir une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursables sur une période de 15 ans d'un montant total de 1 325 000 \$ aux bénéficiaires admissibles qui en font la demande en vertu du *Règlement n° 705 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques*.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 7 décembre 2022 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 décembre 2022.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 20 DÉCEMBRE 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière